

Règlement du concours d'écriture de Nouvelles du CELSA Alumni

Organisation

L'association CELSA Alumni Sorbonne Université organise un concours d'écriture de nouvelles littéraires, ouvert aux Alumni du CELSA.

Conditions de participation

Pour concourir, vous devez être membre de l'association CELSA Alumni Sorbonne Université (diplômé du CELSA ou actuellement étudiant au CELSA) et devez avoir activé votre compte sur le site de l'association, celsa-alumni.com. Votre compte doit être activé et à jour, au moment de l'envoi de votre texte.

Vous ne pouvez présenter qu'une seule nouvelle au concours. Celle-ci doit être originale et jamais publiée.

Du seul fait de votre participation, vous garantissez les organisateurs et les membres du jury contre toute contestation éventuelle par des tiers de l'originalité des œuvres présentées. Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai, sera rejeté.

Vous vous engagez, par le dépôt de votre manuscrit, à ne pas proposer votre œuvre à un autre éditeur avant la proclamation des résultats.

À noter : les membres du Conseil d'administration et bénévoles actifs dans l'organisation de ce concours au sein de l'association ne peuvent participer.

Modalité et date limite de participation

Vous devrez envoyer votre texte ainsi que le formulaire de participation complété et signé, par e-mail à contact@celsa-alumni.fr en précisant dans l'objet : Concours de nouvelles.

Votre texte ne devra comporter que le titre et ne mentionnera pas votre nom et prénom.

La date limite d'envoi des Nouvelles est fixée au 15 septembre 2023 à minuit. Toute nouvelle envoyée ne pourra plus être amendée ni remplacée après réception.

Thème

Votre nouvelle devra traiter du thème suivant, que vous pourrez librement interpréter : « CAUSE ».

Forme et nature

La forme choisie pour le concours est celle d'un récit de fiction comprenant, espaces comprises, entre 10 000 et 30 000 signes.

Ce texte doit par ailleurs obéir aux caractéristiques suivantes :

• être écrit en langue française ;

- comporter un titre ;
- ne pas comporter d'illustration;
- ne pas contenir de propos pénalement répréhensibles aux yeux de la loi française. Le jury se réserve le droit d'écarter de la compétition tout texte pouvant porter atteinte aux bonnes mœurs, ferait acte de pornographie, racisme, diffamation, atteinte à la vie privée, au droit à l'image, etc.;
- être dactylographié en police Calibri de taille 12, paginé, au format Word (.doc ou .docx) ou
 Open Document (.odt), avec interligne simple, sans texte barré, ni marque d'édition (telle que
 des mots ou lettres supprimés);

Processus de sélection

- 1. Un premier comité de lecture composé de membres volontaires de notre association CELSA Alumni Sorbonne Université fera une première sélection de nouvelles. Le jury final, composé d'auteurs, éditeurs et professionnels de l'édition se réunira pour accorder trois prix : le grand prix, le prix spécial du jury, le prix coup de cœur du jury. Les décisions du jury sont sans appel.
- 2. Le jury se réserve cependant le droit de ne pas décerner tous les prix, par exemple dans le cas d'un nombre insuffisant de participants.
- 3. Les membres du jury seront guidés dans leurs choix par un ensemble de critères communs : originalité du récit, originalité du traitement du thème, émotions dégagées par le texte, qualité rédactionnelle, respect de l'orthographe et de la grammaire.
- 4. Les meilleures nouvelles seront éditées dans un recueil aux Editions du Pallio. Il pourra faire l'objet de ventes en librairie et en version électronique sur la plateforme Amazon.
- 5. Les participants seront informés par e-mail des résultats, au plus tard courant 2024.
- 6. Les auteurs des nouvelles publiées recevront gracieusement un exemplaire du recueil imprimé.
- 7. Le texte remportant le premier prix pourra être lu en public lors de la proclamation des résultats.

Cession de droits

L'envoi d'un manuscrit à CELSA Alumni Sorbonne Université implique l'adhésion pleine et entière au présent règlement.

Les participants autorisent CELSA Alumni Sorbonne Université à utiliser librement les Nouvelles qui lui auront été adressées pour publication, reproduction et représentation sur toutes formes de supports écrit, électronique ou audiovisuel, notamment mais pas limitativement :

- sur le site internet celsa-alumni.com et par e-mail;
- dans les médias et sur les réseaux sociaux (par exemple pour la promotion des résultats du concours et d'éventuels concours ultérieurs);
- dans le recueil édité par les Editions du Pallio.

Les participants cèdent expressément à CELSA Alumni Sorbonne Université, outre le droit d'édition, tous les droits patrimoniaux d'adaptation, de reproduction et de représentation afférents à l'œuvre, à l'exception toutefois des droits d'adaptation audiovisuelle qui feront l'objet d'un contrat spécifique, le cas échant.

Les publications, reproductions et représentations pourront être intégrales ou partielles. Elles ne pourront donner en aucun cas lieu à une rétribution ou au versement de droits d'auteur.

Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des participants à l'acceptation du présent règlement et aux décisions prises par CELSA Alumni Sorbonne Université sur tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la participation.

Protection des données personnelles

Les données personnelles figurant sur le formulaire de participation au concours de nouvelles sont enregistrées dans un fichier informatisé par CELSA Alumni Sorbonne Université. Les données ne seront utilisées et traitées que dans la mesure où cela est nécessaire pour :

- confirmer aux participants la prise en compte de leur dossier de participation ;
- identifier les éventuels cas de dossiers de participation multiples par un même participant ;
- informer les participants, le cas échéant, de la sélection de leur texte par le jury ;
- informer les participants de tout événement (cérémonie de remise de prix, etc.) directement associé au concours ;
- adresser aux lauréats le recueil imprimé à leur adresse personnelle, dans l'éventualité où ils ou elles ne seraient pas en mesure de le recevoir en main propre.
- Les informations personnelles des participants sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 3 années, sauf si :
- les participants exercent leur droit de suppression des données personnelles les concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Pendant cette période, CELSA Alumni Sorbonne Université met en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles des participants, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. L'accès aux données personnelles des participants est strictement limité aux personnes de l'association en charge de l'organisation du concours de nouvelles. CELSA Alumni Sorbonne Université s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers aux données personnelles des participants sans leur consentement préalable et explicite, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de leurs données ou encore de limitation de leur traitement. Ils ou elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.

Ils ou elles peuvent, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer leurs droits en contactant contact@celsa-alumni.fr.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Stéphanie Guillaume, vice-présidente de l'association (sg@avecdesmots.com).